

SOEXPAN HF

Version 077.02

Date de révision 10.03.2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance / préparation

CODE PRODUIT : L107
NOM COMMERCIAL : SOEXPAN HF

1.2. Utilisation de la substance / préparation

UTILISATION : Expandeur de masse

1.3. Identification de la société / entreprise

SOCIETE : SARL SOKA FRANCE
39 rue Pasteur
65 000 TARBES

TELEPHONE : 05.62.34.03.51
FAX : 05.62.51.34.89
E-MAIL : contact@soka-france.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence médicale 24H / 24H INRS / Orfila : + 33 (0)1-45-06-20-66

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



Symptômes liés à l'utilisation :

Inhalation : irritation des muqueuses respiratoires en cas d'exposition prolongée.
Contact avec la peau : irritant en cas de contact prolongé.

Contact avec les yeux : irritant en cas de contact prolongé.
Ingestion : consulter un médecin.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	N° CAS	Concentration	Symbole	Phases R Acide
benzènesulfonique C10-C13, sels de sodium	68411-30-3	> 5%	Xi	38-41

Pour le texte complet des phases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation :

Déplacer la victime à l'air frais. Si nécessaire, consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés, rincer abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irrigation prolongée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Laver abondamment les yeux à l'eau pendant 10-15 minutes en maintenant les paupières écartées. Si nécessaire, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction préconisés :

Ce produit est ININFLAMMABLE. Possibilité d'éteindre un incendie de proximité avec tous les moyens d'extinction.

Moyens d'extinctions à ne pas utiliser :

Eau sous forme de jet.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les paragraphes 7 et 8.

Mesures de protection de l'environnement :

Eviter le rejet dans les égouts et le milieu naturel. Ramasser en évitant la formation de poussières. Nettoyer à l'eau, en évitant les rejets des eaux de rinçage, et éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Conseils pour une manipulation sans dangers :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Manipuler dans un endroit bien ventilé, en évitant la formation de poussières.

Stockage :

Dans un endroit bien ventilé, dans un emballage hermétique et à l'abri de l'humidité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition aux poussières :

Poussières totales : 10 mg/m³

Poussières alvéolaires : 5 mg/m³

Equipements de protection individuelle**Protection respiratoire :**

Porter un masque anti-poussières en cas de sur exposition.

Protection des mains :

En cas de risque de contact avec les mains, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux :

Eviter le contact les yeux. Porter des lunettes de sécurité. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Assurer une ventilation des locaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme :	poudre
Couleur :	blanc cassé
Odeur :	inodore
Masse volumique :	0.6 à 0.8 kg/dm ³ non tassée
Solubilité dans l'eau :	partiellement soluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulations et de stockage recommandées sous le paragraphe 7.

Matières à éviter :

Aucune connue aux conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation de la peau :

Irritation en cas de contact prolongé.

Irritation des yeux :

Irritation en cas de contact prolongé.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas rejeter dans les égouts ni dans le milieu naturel.

Elimination des déchets :

Comme les autres déchets issus de la construction.

Elimination des emballages :

Selon la réglementation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas classé comme dangereux et n'est donc pas réglementé pour son transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation communautaires

Etiquetage CE : Etiquetage selon réglementation CE

SYMBOLES DE DANGER :

**Phases de risque R :**

38 Irritant pour la peau

41 Risque de lésions oculaires graves

Conseils de prudence S :

22 Ne pas respirer les poussières

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

37/39 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Indications particulières :

Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des précautions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.